



CHARTRE ENVIRONNEMENTALE

Face à l'urgence de la perte de biodiversité, de l'épuisement des sols et des dérèglements climatiques, face aux inégalités et aux visions à court terme, Humundi a pour mission d'œuvrer pour des systèmes alimentaires qui réconcilient économie, écologie et qualité de vie pour chaque individu et qui prend en compte nos limites planétaires et les générations futures.

Humundi encourage l'utilisation de l'agroécologie, en tant que guide pour l'amélioration de la résilience des systèmes agricoles.

Afin de garantir une cohérence forte entre nos projets en Afrique et en Amérique Latine et nos activités en Belgique et en Europe et nos propres modes de travail en interne, et ceci en faveur de la transition agroécologique, Humundi s'engage à :

- ❖ Respecter les exigences légales et les mises en conformité environnementales ;
- ❖ Réduire l'impact direct sur l'environnement de ses activités via :
 - La réduction de ses consommations d'énergie (gaz et électricité), de papier et d'eau ;
 - La prévention et la réduction des déchets ;
 - La maîtrise et, si possible, la diminution des émissions atmosphériques résultant des déplacements ;
 - Une politique d'achat priorisant les achats durables ;
- ❖ Augmenter l'impact positif de ses activités sur l'environnement en intégrant systématiquement la dimension environnementale dans ses projets (présents et futurs) et ses actions de sensibilisation et de communication, en Belgique et dans les pays partenaires ;
- ❖ Mettre en place un système de suivi environnemental qui permette de mesurer les performances environnementales, d'identifier les incidences majeures et d'adapter en conséquence son plan d'actions en matière d'environnement dans un esprit d'amélioration continue ;
- ❖ Informer, former et impliquer l'ensemble du personnel sur le lien environnement & développement.

Tous les membres du personnel de Humundi sont appelés à se conformer à l'esprit et au contenu de la présente charte environnementale et aux documents qui en traduisent l'opérationnalisation dont la déclaration de politique environnementale de Humundi.

Le conseil d'administration

Révisée en novembre 2024

